



Mensuel de l'Union Nationale des Amicales de Camps de Prisonniers de Guerre  
(Reconnue d'utilité publique)  
Inscription Commission Paritaire n° 786-D-73

EDITION DES AMICALES DU STALAG V B  
ET DES STALAGS X A, B, C.

Rédaction et Administration :  
68, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris (9°)  
Téléphone : 874-78-44 (poste 38)



Compte Chèque Postal : Amicale VB-X ABC : 4841-48 D Paris.

# HOSANNA!

Nous lisons dans le quotidien « Le Monde » du 27 mai 1977, sous le titre « M. Bord annonce une nouvelle initiative en faveur des anciens prisonniers de guerre » :

« M. Bord, secrétaire d'Etat aux anciens combattants, a traité, le 25 mai, devant la commission sénatoriale des affaires sociales, des problèmes relatifs à l'attribution de la carte de combattant aux anciens prisonniers de guerre. Il a annoncé qu'une circulaire allait, dans les tout prochains jours, permettre aux préfets d'entreprendre l'examen prioritaire des dossiers d'anciens prisonniers non titulaires de la carte de combattant.

Leur nombre, a-t-il indiqué, peut être estimé à quelques dizaines de milliers ; le problème doit donc être circonscrit au cas de ceux qui n'ont pas appartenu à une unité combattante, ne se sont pas évadés et n'ont pas été blessés.

Pour tenir compte du désir du Sénat, pour manifester aux prisonniers de guerre la considération qu'ils méritent et pour répondre au souci de la Fédération qui regroupe beaucoup d'entre eux et qui voit dans la captivité une continuation, un prolongement de la lutte, M. Bord a souligné que les actions de refus aux pressions de l'ennemi permettent d'ores et déjà l'attribution de la carte, par combinaison des dispositions du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre. »

Enfin, nous y voilà ! Notre campagne pour l'attribution de la carte de combattant à tous les prisonniers de guerre, sans distinction, va porter ses fruits.

Nos camarades P.G. qui ne faisaient pas partie d'une unité combattante et qui n'ont pas démérité en captivité vont enfin recevoir satisfaction.

Une anomalie flagrante va cesser. Tout va donc rentrer dans l'ordre.

Il n'y aura plus cette sorte de ségrégation qui séparait le monde P.G. ; tout le monde P.G. sera sur le même pied d'égalité en ce qui concerne les avantages et la retraite. Et ce sera justice.

Notre ami Maurice Rose l'a fort bien démontré dans son allocution lors de l'assemblée générale du 3 avril 1977 : les prisonniers français étaient des combattants.

Si M. le Secrétaire d'Etat aux anciens combattants croit devoir souligner qu'il faut manifester aux prisonniers de guerre la considération qu'ils méritent, il faut bien constater que cette considération vient bien tardivement. Il a fallu 32 ans pour en arriver là.

Un décret de 1948, nous en avons déjà parlé, reconnaissait que la captivité était la prolongation du combat. Il n'y avait rien de plus juste, car notre captivité fut un combat continu. Nos sabotages, nos évasions, nos refus de travail, toute cette armée qui était immobilisée pour nous garder et qui manquait sur les fronts de l'Est et de l'Ouest, notre propagande auprès des civils, tout cela était bien la continuation du combat. Combien de nos camarades ont payé de leur vie ce combat de cinq années ! Combien d'entre nous connurent les fameux camps de représailles !

## Anomalies

Je sais ! On va encore nous traiter de rouspéteurs, de grincheux, de râleurs, de jamais contents et d'autres mots communs du même acabit.

Mais il est depuis longtemps prouvé, par toutes les mesures qui ne furent pas prises à leur endroit, que les A.P.G. ont toujours été grugés. Il serait trop long d'énumérer ici tous les crocs-en-jambe qui nous ont été distribués depuis notre libération.

Je veux aujourd'hui vous entretenir d'une anomalie si criante que l'on se demande si dans le pays où sur le frontispice de ses monuments nationaux resplendit cette fière devise, Liberté Egalité Fraternité, il est possible qu'elle puisse exister.

Je veux parler de la retraite professionnelle prise avant le 1<sup>er</sup> janvier 1975.

Pour étayer mon raisonnement, je vais prendre deux anciens P.G. qui travaillent dans la même administration. L'un se prénomme Marcel, l'autre Gaston. Marcel, dont quarante années de travail justifient, ainsi que son état de santé très déficient, une demande de mise à la retraite à 60 ans en 1970. Cinq années de captivité ont été dures à supporter, et c'est péniblement qu'il arrive à 60 ans pour enfin jouir d'un repos bien gagné. Il fait sa demande, qui est accordée, mais sa retraite sera minorée. C'est-à-dire qu'elle subira un abattement, du fait qu'il la prend avant l'âge légal de 65 ans. Il en sera de même de la retraite de la Sécurité sociale, qui, elle, sera minorée de moitié.

Gaston, plus jeune que Marcel, prend sa retraite en 1975. La loi votée par le Parlement l'y autorise. Il a 60 ans. Ses années de captivité lui en donnent le droit, ayant passé 5 ans dans les barbelés allemands. Lui, il

Une association d'anciens parachutistes, qui considérerait sans doute que le titre d'ancien combattant était sa propriété personnelle, fit casser ce décret en 1949. Je n'ai rien contre les anciens parachutistes, ils ont fait leur devoir de soldats et de combattants pendant la guerre, mais je sais que moi, blessé de guerre en combattant et fait prisonnier, j'ai, comme tous mes camarades, continué le combat en captivité. Je ne permets pas à un ancien parachutiste de douter de ma valeur de combattant, car moi je n'ai jamais douté de la sienne. J'ai trouvé cette réclamation inique et excessive.

Il y a, dans le livre admirable de notre ami Marc Potalier, « Plein sud », récit de sept évasions, un passage où, après une évasion manquée, il est interrogé par un officier allemand, et qui situe bien notre état de prisonnier :

« L'officier me pose des questions idiotes, à moins qu'elles ne soient à double sens ! — Pourquoi vous êtes-vous évadé ? — Parce que c'est mon devoir. — C'est Pétain qui vous l'a dit ? — Je n'ai pas à recevoir d'ordres de Pétain. — Vous êtes soldat, vous devez obéissance à votre chef. — Je suis prisonnier, mon devoir d'homme passe avant tout... »

Son devoir d'homme... oui, c'était bien notre devoir de tous les instants. Ne jamais abandonner la lutte... continuer le combat... et tous les parachutistes de la terre ne pourront pas nous enlever ce titre moralement...

32 ans après, à la suite de nos manifestations, de nos protestations, car notre honneur était en jeu, on reconnaît enfin qu'il est juste de nous manifester la considération que nous méritons en accordant à tous les prisonniers de guerre, sans exception, le titre de combattant.

Nous voyons enfin l'aboutissement victorieux de la lutte que nous avons menée sans relâche depuis de nombreuses années. Nous n'étions pas des Don Quichotte. Et notre satisfaction est grande. Nous avons réussi !

Maintenant, il faut veiller à ce que les actes suivent les paroles. Les promesses doivent être tenues. Et rapidement. Trop de temps a déjà été perdu.

Quand on pense que nous n'arriverons au taux plein de la retraite du combattant qu'en 1978 (ce qu'on nous a promis), qu'après nous avoir supprimé la retraite du combattant on nous l'a redonnée en nous jetant un os à ronger : 30 francs par an ! Qu'il a fallu des mois et des années de lutte pour arriver au taux actuel alors que les plus vieux d'entre nous n'ont bénéficié d'aucune retraite et que certains sont morts sans l'avoir connue, vous avouerez que nous devons rester très attentifs et surveiller de très près la marche des opérations.

Bien entendu, nous ne mettrons pas sur le compte de l'approche des élections législatives de mars 1978 cette considération bien tardive. La captivité a toujours été la prolongation du combat. C'est maintenant officiel. Mais quand même, surveillons nos élus et, s'ils ne se conduisent pas dans le sens que nous désirons, faisons-le leur savoir avec notre bulletin de vote.

H. PERRON.

aura le taux plein et de sa retraite professionnelle, et de la retraite de la Sécurité sociale. C'est ce que nos associations P.G. ont réclamé depuis toujours. Il a donc satisfaction et nous nous en réjouissons.

Vous vous dites : puisque Gaston a sa retraite à taux plein, Marcel va donc à son tour bénéficier de cette loi et verra sa retraite révisée afin de l'avoir, lui aussi, à taux plein. Ses cinq années de captivité lui autorisent cet espoir.

Eh bien non ! La loi n'a jamais d'effet rétroactif. Retraite minorée il a eu, retraite minorée il gardera. Un simple additif à la loi aurait rétabli la situation de Marcel. Il ne demande pas, le malheureux, le rappel des sommes qu'il n'a pas touchées, mais au moins qu'on le rétablisse dans ses droits. Pourquoi Gaston et pas Marcel ? C'est la question, au pays de l'Egalité, que nous nous posons. Parce que l'un a eu la chance de naître plus tard que l'autre ! C'est donc une question de date de naissance ? Curieux, non ?

Ayant tous les deux fait le même travail pendant 40 ans, passé également le même temps dans les barbelés, Gaston touche une retraite à taux plein et Marcel une retraite minorée.

Ce n'est pas une anomalie, ça ! Anomalie si injuste, si criante, si révoltante, que nos associations de P.G. en demandent la levée immédiate. Et nous ne comprenons pas, devant la justesse de nos réclamations, devant cette anomalie si flagrante, que nos législateurs hésitent une seconde pour donner satisfaction à Marcel.

Et voilà pourquoi on va encore nous traiter de rouspéteurs, de grincheux, de râleurs, de jamais contents et d'autres mots du même acabit.

Avouez qu'on nous donne les raisons pour cela, non ?

H. PERRON.

## LA PLUS BELLE CARTE POSTALE 77

Attention ! vous avez jusqu'au 15 septembre 1977 pour participer au concours de la plus belle carte postale de vacances.

Deux premiers prix récompenseront nos correspondants :

Un premier prix de la carte la plus touristique (vue, paysage, panorama, etc.).

Un premier prix de la carte la plus humoristique (dessin, légende, portrait).

Tous les amicalistes peuvent participer à ce concours, qui est à la portée de tous. Même ceux qui ne partent pas en vacances peuvent nous adresser des cartes postales de leur résidence. Une recommandation très importante : **signez lisiblement vos messages.**

## COMMUNIQUÉS

Notre ami H. STORCK est en relation avec le général BRUNET, président de l'Association des survivants du camp maudit de Neugame, pour lesquels Sandbostel fut la dernière étape de leur martyrologie.

Ces derniers conservent une émouvante reconnaissance pour les prisonniers du stalag XB qui leur ont apporté une aide et de quoi survivre en se privant de deux jours de nourriture par semaine pour eux et en la leur apportant au péril de leur vie, car les SS tiraient sur tous ceux qui approchaient du « Marlag ».

STORCK demande aux camarades ayant assisté aux derniers jours de Sandbostel de lui transmettre toutes leurs impressions et renseignements qui pourraient être utiles au général BRUNET, pour lui permettre de terminer un ouvrage qu'il fait éditer sur l'enfer sur terre de ce camp d'extermination, cet univers concentrationnaire nazi.

La brochure, qui relate partiellement ces journées, brochure qui vous a été proposée le jour de notre assemblée générale, est en vente au bureau de l'Amicale, au modeste prix de 10 francs, au profit de notre caisse d'entraide.

Merci à l'avance.

STORCK a reçu une carte de Sandbostel, le 20 mai, du président de l'Amicale des survivants du camp de Neugame. Ils étaient, comme chaque année, en pèlerinage sur les lieux de leurs souffrances. Cette carte était ainsi rédigée :

« Mon cher camarade. Au cours de notre pèlerinage à Sandbostel, notre amicale de Neugame s'est arrêtée très longuement au cimetière du camp. J'ai exposé aux pèlerins le rôle admirable des P.G. aux déportés, et naturellement nous avons beaucoup pensé à vous. Bien amicalement.

Jean BRUNET, son frère, est mort à Neugame le 21-12-1944.

Notre camarade François VRANCKEN, malade depuis des mois, vient d'être hospitalisé à l'hôpital des « Anglais » à Liège. Nous lui adressons tous nos meilleurs vœux de rétablissement. François préside aux destinées de notre Amicale sœur belge depuis la libération.

Pierre BRUNET.

## Scène de ménage...

C'était un brave garçon dans toute l'acceptation du terme, mais il ne fallait pas qu'on le bouscule, la colère montait vite alors.

Prisonnier, il acceptait son sort, il lui eût été d'ailleurs difficile de faire autrement. Lui commandait-on une corvée, il l'exécutait, sans plus, il n'obéissait qu'à la toute dernière extrémité, quand il sentait que cela allait se gâter. Il ne se fatiguait pas, adoptait une cadence de travail qui, tout en paraissant rendre un résultat effectif, lui permettait de traîner ; il ne cherchait pas à parfaire son labeur, il faisait ce qu'il avait à faire.

Saboter l'ouvrage ?... Oui, bien sûr, comme tout le monde, il diminuait la ration des bestiaux de la ferme où il était employé, il écrasait d'un coup de talon les germes des pommes de terre qu'il venait de placer dans le sillon, ou bien il glissait un peu de sable dans les graisseurs de la moissonneuse-lieuse, gestes devenus machinaux chez tout bon prisonnier conscient et organisé.

Le patron avait assez confiance en lui. Il mettait la cause de la mauvaise récolte de « kartoffeln » sur la dégénérescence de la semence, le dépérissement du cheptel sur la pénurie d'aliments mélangés et les panes de la moissonneuse sur la camelote fournie par l'Etat.

Soupçonner le Françoise ? Vous voulez rire !

Pourtant, de temps à autre, il y avait accrochage entre eux.

Coups de gueule sans lendemain. Comme tout Boche qui se respecte, le patron était brutal, têtu et bête comme ses pieds. Le Français laissait courir, jusqu'au moment où, mal vissé, il regimbait.

Ces scènes ne se produisaient guère qu'une ou deux fois par mois, ce qui était une honnête moyenne...

(suite page 2)





